

# Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal de Vatteville-la-Rue

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille quatorze, le vingt huit mars, à vingt heures trente minutes les membres du Conseil Municipal proclamés élus à la suite des élections municipales du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressé par le Maire, conformément aux articles L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Charron Jacques, Lemarchand Gisèle, Somon Sylvain, Leroy Corine, Leclère Vincent, Danger Jeannine, Leprince Philippe, Lefebvre Aurélie, Lecoq Dominique, Agnès Mireille, Emerald Didier, Bocca Véronique, Lenormand Didier, Théroude Brigitte, Quartier Michel.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

## **ELECTION DU MAIRE**

*Délibération n° 2014/16 reçue en Préfecture le : 1<sup>er</sup> avril 2014*

Le Président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2121-21 et L 2122-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-4 et L 2122-7 de ce Code.

### **Premier tour du scrutin**

Candidats :

- M. CHARRON Jacques
- M. LENORMAND Didier

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs et nuls : 0

Suffrage exprimés : 15

Majorité absolue : 8

*ont obtenu*

- M. CHARRON Jacques : 12 voix
- M. LENORMAND Didier : 3 voix

M. CHARRON Jacques ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire, et a été installé.

M. CHARRON Jacques a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

## **DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

*Délibération n° 2014/17 reçue en Préfecture le : 24 avril 2014*

Le Maire rappelle que la commune doit disposer au minimum d'1 adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 4 adjoints au maire. En application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints.

Le Conseil Municipal décide, à 14 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention 4 poste d'adjoints.

Le Maire,  
J. CHARRON

## ELECTION DES ADJOINTS

*Délibération n° 2014/18 reçue en Préfecture le : avril 2014*

Conformément aux articles L 2122-7, L 2121-21, et L 2122-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a invité le Conseil à procéder à l'élection de 4 adjoints.

### Premier tour du scrutin

Candidats :

- liste de M. SOMON Sylvain
- liste de QUERTIER Michel

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 15

Bulletins nuls : 0

Suffrage exprimés : 15

Majorité absolue : 8

ont obtenu

- La liste de M. SOMON Sylvain : 12 voix
- La liste de M. QUERTIER Michel : 3 voix

La liste de M. SOMON Sylvain a obtenu la majorité absolue, sont proclamés adjoints les candidats figurant sur la liste ci-dessous :

- SOMON Sylvain
- LEMARCHAND Gisèle
- LECLERE Vincent
- LEROY Corine

M. SOMON Sylvain, Mme LEMARCHAND Gisèle, M. LECLERE Vincent, Mme LEROY Corine ont déclaré accepter d'exercer cette fonction.

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 21 h 30 minutes

\*\*\*\*\*

CHARRON Jacques

LEMARCHAND Gisèle

SOMON Sylvain

LEROY Corine

LECLERE Vincent

DANGER Jeannine

LEPRINCE Philippe

LEFEBVRE Aurélie

LECOQ Dominique

AGNES Mireille

EMERALD Didier

BOCCA Véronique

LENORMAND Didier

THEROUDE Brigitte

QUERTIER Michel